

rante destinée à teindre une étoffe; couleur donnée aux étoffes au moyen d'une liqueur de cette espèce.

— Action de teindre; art de teindre les étoffes.

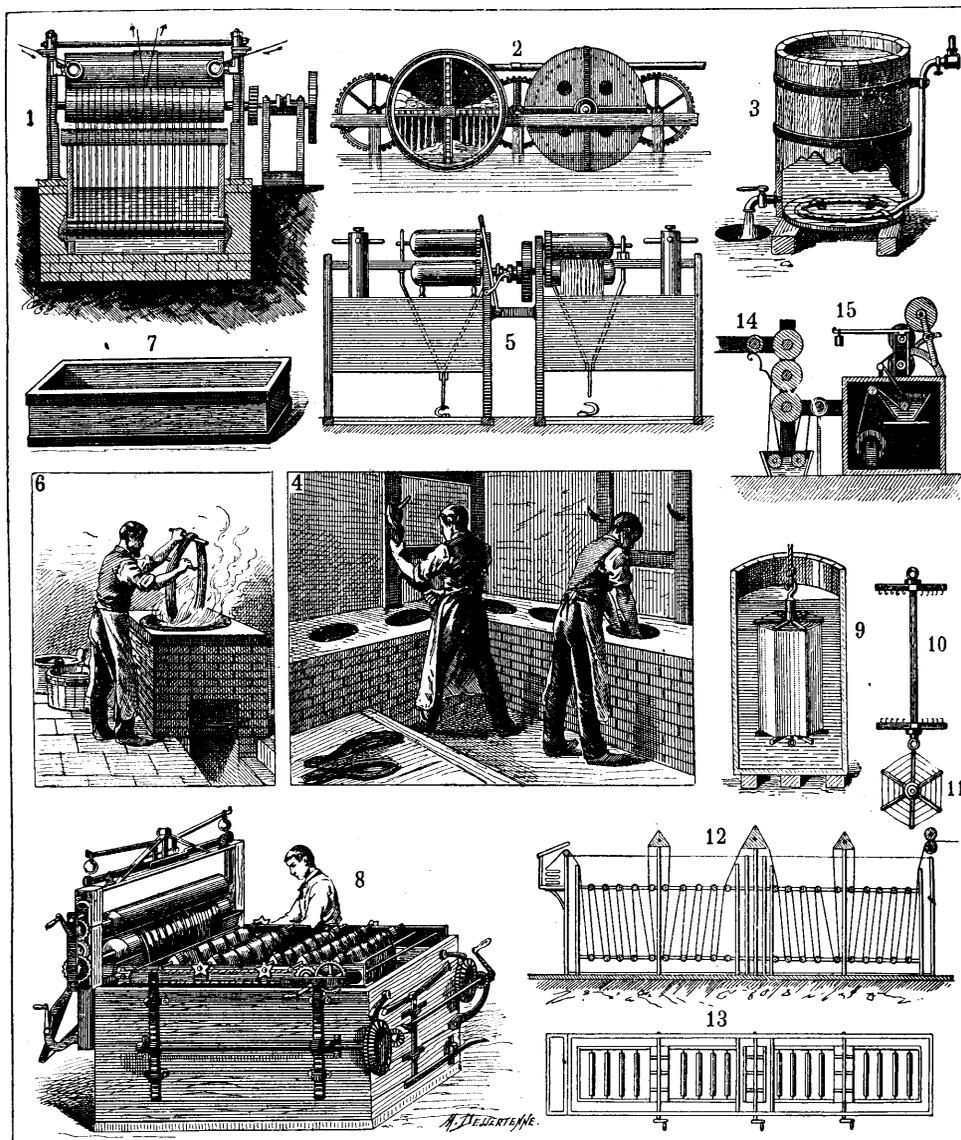
— Fig. Impression morale : *L'esprit prend, malgré qu'il en ait, la TEINTURE des choses auxquelles il s'applique.* (Volt.) « Connaissance légère, superficielle : *Il a une TEINTURE de Paris et de l'Opéra...* »

— Alchim. Pierre philosophale, qui donne aux métaux moins nobles la couleur des métaux plus nobles.

— Parfum. Préparation destinée à donner aux cheveux, à la barbe une nuance artificielle.

— Pharm. Alcool ou éther chargé, par macération ou lixiviation, des principes actifs d'une ou de plusieurs substances de nature végétale, animale ou minérale : **TEINTURE d'iode. TEINTURE de kola.**

— ENCYCL. Techn. *Teinture des textiles.* Cet art, connu dès l'antiquité (l'usage de la pourpre, de l'indigo, de la garance était signalé par les anciens auteurs), a pour but



TEINTURE : 1. Clapot; 2. Roue à laver; 3. Bain de teinture chauffé à la vapeur; 4. Un coin de l'atelier de mordantage; 5. Machine à dégorger; 6. Mordantage de la laine en écheveaux; 7. Barque pour le mordantage; 8. Appareil pour la teinture des écheveaux; 9. Coupe d'une cuve pour la teinture des calicots en bleu d'indigo avec étoffe tendue sur la champagne; 10 et 11. Cadré ou champagne; 12. Cuvé à roulettes pour la teinture des tissus; 13. Plan de cette cuve; 14 et 15. Foulard.

la fixation d'un colorant sur la fibre d'une manière durable; les teintures sur étoffes, dans lesquelles les couleurs sont retenues à la surface par un vernis ou par un coagulum d'albumine, ne sont pas des teintures; la pénétration, même avec un principe soluble, doit être assez intime, mécanique ou chimique, pour résister à tous les lavages.

Les principaux cas présentés dans la pratique selon la nature du textile, les caractères des pigments tinctoriaux, se résument aux types généraux suivants :

1° *Teinture par imprégnation mécanique.* La matière colorante insoluble, en suspension dans l'eau, est retenue physiquement par le tissu, comme par les pores d'un filtre (exemple : l'azurage du linge par l'outremer);

2° *Teinture par imprégnation chimique.* 1° La fibre possède une grande affinité pour le colorant, qui se fixe directement (exemple : teinture de la soie par la fuchsine); 2° la fibre ne possède aucune affinité pour le colorant; la difficulté est résolue en fixant la couleur par divers artifices, en particulier par l'usage des *mordants*; le textile est imbibé d'un mordant capable de retenir la couleur en l'entraînant dans une combinaison insoluble (tels sont les cas de la garance donnant des lques colorées avec les sels métalliques, des colorants artificiels fixés par le tanin, etc.). L'usage de l'indigo présente une autre solution : l'indigo bleu insoluble réduit devient incolore et soluble; sous cette forme, il est absorbé par la fibre, qu'il suffit ensuite d'oxyder pour teindre en bleu; 3° la couleur peut être constituée au sein même de la fibre (exemple : teinture au bleu de Prusse par immersions dans des bains de cyanure jaune et d'un sel de fer).

TEINTURE (*tin* — du lat. *tinctoria*, même sens) n. f. Techn. Liqueur tenant en dissolution une matière colo-

Les opérations de la teinture varient selon la fibre, son état (flocons, écheveaux, tissus), les colorants, etc.; en

général, les textiles au préalable blanchis (v. BLANCHIMENT) sont immergés dans les bains de mordant ou de couleur, d'où l'emploi de cuves (*barques*) en bois, terre ou métal, chauffées de préférence à la vapeur; les flocons (laine ou coton cardé) sont plongés, retenus dans un panier; les écheveaux sont maniés soit à la main, soit mécaniquement, pour les imbiber complètement, puis tordus sur une cheville; les tissus devant être tendus nécessitent l'usage de cadres (*champagne*), de cuves à roulettes, de foulards, etc. L'étoffe ou les fils au sortir des bains sont lavés au *clapot* ou à la *roue à laver*, puis séchés soit à l'air libre, soit dans des pièces chauffées; quelquefois ces dernières, par l'envoi de jets de vapeur, ont une atmosphère oxydante humide (*chambres d'oxydation*) propre au développement de certaines nuances; enfin, quelques couleurs sont *avivées* par des bains de savon chauds pour rehausser les tons, puis l'étoffe teinte est parfois apprêtée par des enduits à base de fécule, cire, etc.

La teinture se combine souvent à l'impression pour donner les fonds unis.

Les principales matières colorantes mises en œuvre par les teinturiers sont, parmi les substances minérales: les oxydes de fer (*nankin*), de chrome (*vert*), de manganèse (*bistre*), le chromate de plomb (*orange*), le bleu de Prusse, etc.; parmi les couleurs naturelles extraites des animaux ou des végétaux, presque toutes utilisées par mordantage: la garance, les bois de Brésil, le campêche, le quercitron, la cochenille, l'orseille, l'orcanette, le curcuma, le fustel, le nerprun, l'épine-viuette, la gaude, le rocou, le sumac, le cachou, la noix de galle, l'indigo, le pastel, la pourpre, etc. Depuis le milieu du XIX^e siècle, l'art de la teinture a été révolutionné par l'emploi des principes synthétiques des colorants naturels (alizarine, murexide, etc.) et par l'usage de substances tinctoriales (colorants artificiels) dérivées des carbures, fixées soit directement, soit par un mordantage préalable au tanin, offrant les avantages de la constance des résultats, une grande fraîcheur de tons joints à une économie considérable. V. COLORANT, IMPRESSION, MORDANTAGE.

— Parfum. Les *teintures* sont employées en parfumerie pour donner aux cheveux et à la barbe une couleur particulière, variable avec la mode, ou pour leur rendre, lorsqu'ils sont blancs, la teinte de la jeunesse. Les teintures s'emploient après lavage et dégraissage des cheveux et de la barbe; ce sont des solutions de nitrate d'argent, de sulfate de cuivre, de permanganate de potasse, etc. Tantôt une seule solution suffit, tantôt une seconde intervient pour former un précipité plus abondant, surtout dans la teinture en noir. Enfin, pour décolorer les cheveux, on emploie l'eau oxygénée, mais ce n'est pas à proprement parler une teinture. Ces teintures ne sont pas toujours inoffensives: on a signalé fréquemment des alopecies, des ophthalmies, des céphalées qui provenaient de leur usage.

— Pharm. *Teintures alcooliques*. On les obtient en réduisant les substances en poudre grossière, que l'on fait macérer pendant dix jours avec l'alcool, ou que l'on épuise par lixiviation. Les teintures sont dites *simples* lorsqu'il n'y entre qu'une seule substance médicameuteuse (teinture de quinquina, teinture d'iode) ou *composées* lorsqu'elles renferment plusieurs substances actives (teinture de jalap composée, dite eau-de-vie allemande).

Teintures élhérées ou *éthérolés*. On les prépare comme les précédentes, mais en employant, au lieu d'alcool, de l'éther sulfurique, ou (rarement) de l'éther acétique.

Teintures mères des homéopathes. On appelle ainsi des alcoolatures préparées avec poids égaux de suc de plante et d'alcool à 90°.